

45-8 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros
Siège social : 4bis rue François de Curel – 57000 Metz
RCS Metz 894 115 856

DECISIONS ECRITES UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 11 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 11 août,

Les associés de la société 45-8 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros, divisé en 102.386 actions de 1 euro chacune, à savoir :

- La société AD TERRA GROUP SA, société anonyme de droit suisse, immatriculée sous le numéro CHE-432.396.661, dont le siège social est Chemin des Vergers 4, 1208 Genève (Suisse), représentée par Monsieur Benjamin SALLIER en qualité de Chief Executive Officer, dûment habilité à l'effet des présentes, Propriétaire de 92.150 actions ;
- La société 4-MIP, société civile au capital de 5.012.700 euros, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 914 343 132, dont le siège social est situé 30 rue Bossuet à Metz, représentée par Nicolas PELISSIER en qualité de Gérant, Propriétaire de 5.118 actions ;
- Monsieur Benoît HAUVILLE, né le 20 août 1984 à Rouen (76), demeurant 380 chemin des Maisons Blanches à Tupin-et-Semons (69420), de nationalité française, Propriétaire de 5.118 actions ;

Réunissant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance :

- de l'approbation du Comité Stratégique, obtenue par consultation écrite (courrier électronique) conformément à l'article 13.6.1 des statuts, dont les réponses de l'ensemble des membres ont été reçues le 3 août 2026, au titre des Décisions Importantes visées à l'article 13.1.5 et à l'Annexe 13.1.5 (viii) et (xii) des statuts, ainsi que du compte-rendu (minutes) de cette consultation ;
- de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes, Forvis Mazars, le 6 août 2026 ;
- du texte des présentes résolutions ;

Décident, conformément à la faculté offerte par l'article 14.6 des statuts, lequel précise que toute décision de la compétence des associés peut résulter d'un acte unanime, d'adopter les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Constat de l'approbation préalable du Comité Stratégique)

Les Associés constatent que les présentes décisions, portant modification des statuts de la Société et modification de la méthode de détermination de l'exercice social, constituent des Décisions Importantes au sens de l'article 13.1.5 et de l'Annexe 13.1.5 (viii) et (xii) des statuts, et qu'elles ont fait l'objet, préalablement à leur adoption, de l'approbation du Comité Stratégique par voie de consultation écrite dont les réponses de l'ensemble des membres ont été reçues le 30 juillet 2026, ainsi qu'il résulte des minutes de cette consultation dont une copie demeurera annexée aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Prolongation de l'exercice social en cours et fixation d'une nouvelle date de clôture)

Les Associés décident, à titre exceptionnel et transitoire, de prolonger l'exercice social en cours de la Société, ouvert le 1er septembre 2025, afin qu'il s'achève le 31 décembre 2026 au lieu du 31 août 2026 initialement prévu, cet exercice transitoire ayant ainsi une durée de seize (16) mois.

45-8 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros

Siège social : 4bis rue François de Curel – 57000 Metz

RCS Metz 894 115 856

Les Associés constatent qu'à compter du 1er janvier 2027, l'exercice social de la Société coïncidera avec l'année civile (1er janvier – 31 décembre).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Modification corrélative de l'article 16 des statuts (Exercice social))

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 16 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 16 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Par exception, et à titre transitoire, l'exercice social en cours à la date des présentes décisions, ouvert le 1er septembre 2025, a été prolongé et s'achèvera exceptionnellement le 31 décembre 2026. Le premier exercice social correspondant à l'année civile s'ouvrira le 1er janvier 2027. »

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Statuts mis à jour)

Les Associés décident que les statuts de la Société, tels que modifiés en conséquence des résolutions qui précèdent, seront mis à jour et certifiés conformes par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions, et notamment de procéder, dans le délai d'un mois à compter des présentes, au dépôt d'une déclaration modificative auprès du Guichet unique (INPI) et de toute formalité auprès du Registre du commerce et des sociétés de Metz, ainsi que toutes formalités de publicité qui seraient nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

45-8 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros
Siège social : 4bis rue François de Curel – 57000 Metz
RCS Metz 894 115 856

Le présent acte, signé par l'ensemble des Associés, sera consigné sur le registre des délibérations d'associés.

Benjamin SALLIER

✓ Certifié par ✱ youtrust

AD TERRA GROUP SA

Représentée par Benjamin SALLIER, Chief Executive Officer

Nicolas PELISSIER

✓ Certifié par ✱ youtrust

4-MIP

Représentée par Nicolas PELISSIER, Gérant

Benoit HAUVILLE

✓ Certifié par ✱ youtrust

Benoît HAUVILLE